



## **INFORMATION DU FOYER SAINTE-ANNE**

Dans le contexte actuel de situation de guerre en Ukraine, depuis le 24 février 2022, des ressortissants Ukrainiens fuient leur pays. Les États frontaliers de l'Ukraine organisent une première prise en charge d'urgence et les États européens mettent en place, sur leur territoire, un accueil solidaire des déplacés.

L'accueil des ressortissants ukrainiens sur le territoire national comprend d'une part une partie réglementaire ouvrant aux droits accordés aux bénéficiaires de la protection internationale, et d'autre part un dispositif d'hébergement et d'accompagnement. Les personnes prises en charge directement par des collectivités, associations ou particuliers peuvent également bénéficier de l'accès aux droits après enregistrement par les services de l'État et du dispositif d'accompagnement social.

C'est dans ce contexte que la préfecture du Doubs a sollicité le Foyer Sainte-Anne pour participer à ce dispositif d'accueil d'urgence. Après discernement avec l'Archevêque et les responsables du Foyer Sainte-Anne, le diocèse a décidé de prendre sa part, au nom de l'Évangile, pour répondre à cet appel à une solidarité concrète.

Dans le Doubs, les arrivées groupées sont orientées vers le centre d'accueil d'urgence mis en place à La Malcombe à Besançon. Après un séjour d'un à deux jours, dédié à un premier temps de repos, de prise en charge sociale (et si besoin, médicale) et aux formalités réglementaires préalables à l'accès aux droits, les ressortissants ukrainiens sont orientés soit en logement soit en centre d'accueil collectif temporaire, comme le Foyer Sainte-Anne.

Ce centre d'accueil temporaire a vocation à compléter la prise en charge sociale dans l'attente de l'orientation dans les logements sur l'ensemble du département. Ce centre joue également un rôle de sas pour assurer une régulation du flux des arrivées, afin de proposer une solution intermédiaire entre l'accueil d'urgence et l'orientation dans le logement. La durée de séjour envisagée est d'une à deux semaines.

Le Foyer Sainte-Anne mobilise donc l'ensemble de sa capacité d'hébergement (100 couchages) pour l'accueil des ressortissants Ukrainiens jusqu'au 26 juin 2022 si nécessaire.

En conséquence, ce dispositif vient perturber les possibilités d'accueil du Foyer Sainte-Anne pour les autres publics. Pour les groupes qui ont des besoins de se retrouver en journée, l'utilisation de salles et la restauration sont toujours possibles, le Foyer Sainte-Anne s'organise pour maintenir sa capacité d'accueil. En revanche, pour les groupes qui ont besoin de se réunir plusieurs jours, il ne sera pas possible de loger sur place. Pour ces groupes, nous essayons de trouver des solutions : par exemple l'abbaye Saint-Colomban à Luxeuil, le Centre diocésain ou la maison d'accueil des sœurs de la Charité à Sancey.

Le manque de visibilité sur l'évolution de la situation ne nous permet pas de savoir quand le Foyer Sainte-Anne retrouvera sa capacité à héberger tous les groupes. Le Foyer Sainte-Anne et son nouveau directeur, Grégoire de FOZIERES, sont à votre écoute pour vous accueillir au mieux dans ce contexte.

Bien conscients des conséquences délicates pour les groupes qui avaient réservé des nuitées au Foyer Sainte-Anne, nous vous remercions pour votre compréhension des choix qui ont été faits, animés par la Charité.

Philippe TIXIER, Econome du diocèse de Besançon

Yves-Marie VIPREY, Président de l'association de gestion du Foyer Sainte-Anne